



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.6, 3.2, 3.11 et 3.12

N° de la demande : 2011-3158
Demande : Nouvelle préparation commerciale – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique, nouveaux ravageurs, nouveau site ou nouvel hôte, nouveau moment d'application
Produit : Herbicide Restore II
Numéro d'homologation : 30632
Matières actives (m. a.) : 2,4-D présent sous forme de sel de diméthylamine et aminopyralide
N° de document de l'ARLA : 2117218

But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Restore II, qui contient du 2,4-D sous forme de sel de diméthylamine (garantie : 400 g/L) et de l'aminopyralide (garantie : 50 g/L) aux fins d'utilisation dans les parcours et les pâturages (Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation animale – catégorie d'utilisation 13). La nouvelle préparation commerciale constitue une nouvelle combinaison de matières actives fondée sur le concept d'un mélange en cuve regroupant les mêmes matières actives : l'herbicide Restore A (n° d'immatriculation 28551; garantie : 240 g d'aminopyralide/L) et l'herbicide Restore B (n° d'immatriculation 28552; garantie : 564 g de 2,4-D/L).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Restore II Herbicide est une solution contenant du 2,4-D présent sous forme de sel de diméthylamine à une concentration nominale de 400 g/L et de l'aminopyralide présent sous forme de sel de triisopropanolamine à une concentration nominale de 50 g/L. Cette préparation commerciale présente une densité de 1,173 g/mL et un pH de 6,69. Les données requises sur les caractéristiques chimiques de l'herbicide Restore II sont complètes.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Restore II présente une faible toxicité pour les rats en cas d'absorption par voie orale ($DL_{50} > 2000$ mg/kg), cutanée ($DL_{50} > 5000$ mg/kg) et par inhalation ($CL_{50} > 5,26$ mg/L). Il constitue une source grave d'irritation oculaire et une source modérée d'irritation cutanée chez les lapins. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez les souris.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale herbicide Restore II. Comme les matières actives, le 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine) et l'aminopyralide, sont actuellement homologuées aux fins d'utilisation sur les parcours et les pâturages à des doses d'application et dans des conditions semblables, l'homologation de l'herbicide Restore II n'entraînera pas d'augmentation de l'exposition alimentaire à ces matières actives.

L'utilisation de l'herbicide Restore II est considérée comme acceptable lorsque les travailleurs respectent les directives et les précautions indiquées sur l'étiquette, y compris le port de l'équipement de protection individuel, les délais de sécurité et la quantité pouvant être manipulée chaque jour.

Évaluation environnementale

Comme le profil d'emploi de l'herbicide Restore II (y compris les méthodes d'application et les doses d'ingrédients actifs par hectare) est semblable à celui du mélange en cuve actuel Restore Herbicide Tank-Mix, aucun risque environnemental supplémentaire ne devrait résulter de l'homologation de l'herbicide Restore II par rapport aux utilisations actuellement homologuées.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sous forme de données d'essai ont été soumis pour étayer l'homologation de l'herbicide Restore II. L'équivalence agronomique de l'herbicide Restore II et du mélange en cuve Restore Herbicide Tank-Mix sur le plan de l'efficacité et de la tolérance des denrées a été démontrée.

Les allégations additionnelles concernant les mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Restore II, par rapport à la liste de mauvaises herbes figurant sur l'étiquette de Restore Herbicide Tank-Mix, ont été tirées d'allégations inscrites sur l'étiquette de Restore Herbicide Tank-Mix, sur l'étiquette de l'herbicide Milestone (n° d'homologation 28517) et sur l'étiquette de 2,4-D Amine.

L'information fournie sous la forme de justification scientifique a montré le bien-fondé d'inclure une section spéciale « Végétaux sensibles » sur l'étiquette de l'herbicide Restore II. Cette section de mise en garde vise à empêcher que l'herbicide endommage des plantes sensibles à feuilles larges, telles que les légumineuses.

La disponibilité de l'herbicide Restore II pour remplacer le mélange en cuve Restore Herbicide Tank-Mix offrira une option pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes envahissantes dans les parcours et les pâturages du Canada.

Conclusion

Après avoir évalué les renseignements disponibles au sujet de l'herbicide Restore II, l'ARLA a conclu que ces renseignements étaient suffisants pour corroborer l'homologation complète de ce produit.

Références

2092034	2011, SPSF F1V1, Restore II Initial registration & Master Product Status
2092035	2011, SPSF F2V1, Restore II Initial registration & Master Product Status
2092083	2011, Proposed English Label, Restore II Initial registration & Master Product Status
2082681	2010, Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats, DACO: 4.6.1
2082682	2010, Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2
2082683	2010, Acute Liquid Aerosol Inhalation Toxicity Study in F344/DuCrI Rats, DACO: 4.6.3
2082684	2010, PRIMARY EYE IRRITATION STUDY IN RABBITS, DACO: 4.6.4
2082685	2010, PRIMARY SKIN IRRITATION STUDY IN RABBITS, DACO: 4.6.5
2117112	2010, GF-2633: Local Lymph Node Assay in CBA/J Mice, DACO: 4.6.6
2082676	2011, Product Identification, Restore II, DACO: 3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 CBI
2082677	2010, Product Identification, Restore II, DACO: 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4, 3.4.1 CBI
2082678	2010, Determination of Colour, Odor, Physical State, Oxidizing and Reducing Action, Flashpoint, pH, Viscosity and Density of GF-2633, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.11, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8 CBI
2082679	2010, Explodability Study, DACO: 3.5.12 CBI
2082680	2011, Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5, 3.5.10, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.4, 3.5.5 CBI
2189015	2012, Two Week 54 C in Glass and One Year Ambient Stability of GF-2633 in 1L HDPE Packaging, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
2082667	2011, Value Summary, Restore II, DACO: 10.1
2082669	2011, GF-2633 Efficacy FDTs, DACO: 10.2.3.1
2082670	2011, GF-2633 Efficacy Master Summary Table, DACO: 10.2.3.1
2082672	2011, GF2633 Crop Tolerance FDTs, DACO: 10.3,10.3.1
2082673	2011, GF2633 Crop Tolerance Master Summary Table, DACO: 10.3,10.3.1
2082674	2010, GF-2633, 13 Field Trial Reports, ARM 7, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
2206591	2012, Rationale for Adding “Sensitive Plants” Section to the Restore II Herbicide Label, Submission No. 2011-3158, DACO: 0.8

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.